

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**PROJET DE DELIBERATION**

---

**Séance du 29 mars 2012**

**DCM N°12-03-11b**

**Objet : WWF France – Convention de partenariat « EARTH HOUR + » 2012-2014.**

**Rapporteur : M. DARBOIS, Adjoint au Maire**

Depuis sa création en 2008, la Ville de Metz participe tous les ans à l'évènement « EARTH HOUR », organisé par le WWF France.

Ainsi, le 31 mars prochain, l'éclairage extérieur d'une cinquantaine de monuments messins les plus emblématiques tels que l'Hôtel de Ville ou encore la Cathédrale sera éteint de 20h30 à 21h30.

Cette année, WWF France propose la signature d'une convention de partenariat nommée « EARTH HOUR + » qui engagera la Ville de Metz jusqu'en 2014 dans cette action symbolique d'extinction de l'éclairage des monuments.

En contrepartie, WWF France s'engage à promouvoir et à valoriser les actions d'efficacité énergétique menées dans le cadre du Plan Climat, un des volets majeurs de l'Agenda 21 messin.

Une convention engageant la Ville de Metz de 2012 à 2014 avec WWF France est proposée.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues

**VU** la délibération du 15 décembre 2011 relative à l'adoption du Plan Climat de Metz

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la Ville de Metz de pérenniser cette action symbolique d'extinction de l'éclairage de ses monuments,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### DECIDE :

. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention « EARTH HOUR + » 2012-2014 avec WWF France ainsi que tous les documents s'y rapportant,

. DE DESIGNER Monsieur le Maire ou son représentant en charge de son suivi,

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
Pour le Maire  
L'Adjoint délégué

René DARBOIS

Service à l'origine de la DCM :

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 8.8

Séance ouverte à 18H00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal :    dont    sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 37                  Absents : 18                  Dont excusés : 9

**Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**